

DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

ENSEIGNANT·ES DU PREMIER DEGRE PRIVE SOUS CONTRAT

Réf : articles L133-1 à L133-12 du code de l'éducation

Fiche réceptionnée par la direction ou l'IEN (mail possible)

au plus tard 48 heures avant la date déterminée (délai comprenant un jour ouvré)

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Lieu (école) d'exercice des fonctions d'enseignement le jour de la grève :

Attention : Pour les enseignant·es qui ont plusieurs affectations ou remplaçant·es indiquer l'école d'exercice des fonctions
le jour de la grève

Commune :

Dénomination précise de l'école :

déclare mon intention de participer au mouvement de grève :

☐ Le

à partir de ... heures

ou

☐ Pour plusieurs journées de grève :

dates concernées :

A, le.....

SIGNATURE

Informations importantes

- Cette déclaration doit parvenir au chef·fe d'établissement au moins **48 heures** avant le début de la participation à la grève, ce délai comprenant au moins un jour ouvré.
- Elle peut être transmise par **courrier électronique**. Il est recommandé de **conserver une preuve de son envoi et de sa réception**.
- Cette déclaration d'intention n'oblige pas à participer effectivement à la grève.
- La grève est un droit constitutionnel. Les informations recueillies sont exclusivement destinées à l'organisation du service d'accueil des élèves et sont couvertes par le secret professionnel.